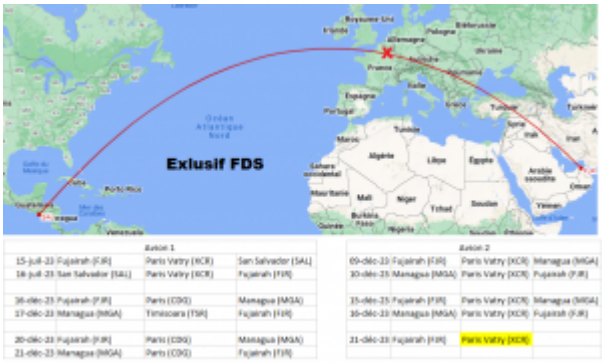
Vatry (51) : un avion avec 303 Indiens à bord cloué au sol pour soupçons « de traite d'êtres humains » (MàJ : les 25 Indiens en situation irrégulière ayant demandé l'asile libérés par la justice suite à un vice de procédure)

27/12/2023 à 17h55



27/12/2023

Vingt-cinq passagers indiens de l'avion immobilisé en fin de semaine dernière dans la Marne qui ont demandé l'asile politique en France ont été libérés mardi par le juge, a appris l'AFP mercredi 27 décembre du parquet de Bobigny.

Leur libération a été décidée par le juge des libertés et de la détention pour un motif de forme. (…)

«*Ils sont donc libres de leurs faits et gestes même s'ils sont*

en situation irrégulière sur le territoire français» (…)

Parmi les 25 passagers, cinq mineurs ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance du département et placés. (…)

Le Figaro

(Merci à Gaëlle.)

26/12/2023

> *Vatry: les 25 personnes qui ont demandé l'asile en France sont arrivées à l'aéroport de Roissy pic.twitter.com/yhMvaOmfmt*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) December 25, 2023*

23/12/2023

Plusieurs audiences devant le juge des libertés et de la détention (JLD) se dessinent néanmoins dans les jours qui viennent : dimanche 24, lundi 25 et mardi 26 décembre.

Elles se tiendront sur le site. Dimanche à partir de 9 heures, quatre audiences auront lieu en simultanée, avec deux JLD de Châlons et deux de Reims.

Sur quoi statueront les JLD ? « *Tout dépendra de la requête du préfet* », indique Me Procureur. **Pourra être demandée la prolongation de leur maintien en zone d'attente**, « *sachant qu'elle ne pourra excéder 20 jours* ».

À l'heure où nous écrivons ces lignes, 58 passagers avaient

demandé le droit d'asile en France. « *Je suppose qu'ils seront remis en liberté même si l'idée première est de les rapatrier en Inde*. »

Pour l'heure, ce qui inquiète le plus le bâtonnier, « ***c'est le sort qui est réservé à ces pauvres gens. Sans compter que nous ne pouvons pas répondre à la nécessité de les accueillir*** ».

Un administrateur ad hoc a par ailleurs été désigné pour représenter les mineurs non accompagnés (MNA) se trouvant dans l'avion. Il s'agit de l'association d'accompagnement éducatif de la Marne (AAEM).

Deux avocates du barreau de Châlons-en-Champagne ont été missionnées par le bâtonnier de Châlons-en-Champagne, en concertation avec l'association socio-judiciaire, pour défendre les intérêts des mineurs : Me Aurore Opyrchal et Me Marianne Sommier-Afartout.

L'Union

22/12/2023 18:30

Une consultation de l'historique des 2 appareils A340 de Legend Airlines, une jeune compagnie roumaine, fondée en 2020, et spécialisée dans les vols charters montre :

D'une part une activité **essentiellement dédiée au transport de pélerins** depuis **la région du Cashemire indien**, exclusivement depuis l'aéroport de Srinagar **vers l'Arabie Saoudite**, à l'aller à destination de Djeddah (La Mecque) en juin et au retour de Médine à partir du 17 juillet jusqu'à début août.

De nombreux médias du Cashemire indien se sont réjouis de "pont aérien" direct, qui a probablement facilité le transport les pélerins de la région : comme en témoignent par exemple le

Daily Excelsior ou l'United News of India Environ 70 rotations ont été réalisées sur ces 2 mois, permettant le transport de plus de 16000 pélerins.

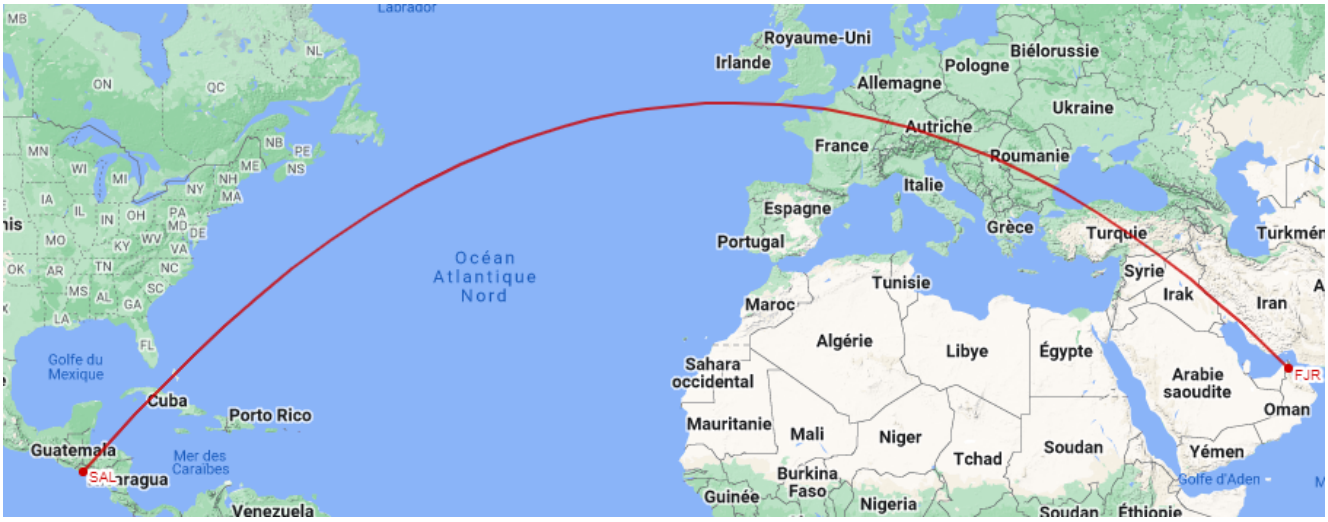
On notera cependant que ces vols font étrangement **systématiquement escale aux Emirats Arabes Unis** (soit à l'aéroport de Fujairah ou bien à celui de Ra'sal-Khaymah) au retour vers l'Inde, bien que l'A340 soit largement capable de relier l'Inde à l'Arabie (preuve en est à l'aller…).



Vols quotidiens du 7 juin au 2 août

Les 2 avions semblent au "parking" du 22 juin au 15 juillet, mais avant d'organiser le retour de Médine, on note un premier vol "hors norme" de la compagnie, **les 15 et 16 juillet : un des deux A340 fait en effet une rotation entre l'aéroport de Fujaiarah (Emirats Arabes Unis) et San Salvador, via Paris Vatry.**

L'escale technique à Paris Vatry est logique, la France étant sur la route la plus courte entre les 2 aéroports et l'escale idéale à mi-chemin.



Ce trajet entre les Emirats Arabes Unis et l'amérique latine va reproduire ensuite à 5 reprises, non plus vers San Salvador, mais vers Managua, la capitale du Nicaragua, jusqu'au bloquage de l'un des 2 avions sur le tarmac de Paris Vatry.

Avion 1			
15-juil-23	Fujairah (FJR)	Paris Vatry (XCR)	San Salvador (SAL)
16-juil-23	San Salvador (SAL)	Paris Vatry (XCR)	Fujairah (FJR)
16-déc-23	Fujairah (FJR)	Paris (CDG)	Managua (MGA)
17-déc-23	Managua (MGA)	Timisoara (TSR)	Fujairah (FJR)
20-déc-23	Fujairah (FJR)	Paris (CDG)	Managua (MGA)
21-déc-23	Managua (MGA)	Paris (CDG)	Fujairah (FJR)

Avion 2			
09-déc-23	Fujairah (FJR)	Paris Vatry (XCR)	Managua (MGA)
10-déc-23	Managua (MGA)	Paris Vatry (XCR)	Fujairah (FJR)
15-déc-23	Fujairah (FJR)	Paris Vatry (XCR)	Managua (MGA)
16-déc-23	Managua (MGA)	Paris Vatry (XCR)	Fujairah (FJR)
21-déc-23	Fujairah (FJR)	Paris Vatry (XCR)	

Sources : [flightradar24.com avion immatriculé YR-LRC] et [flightradar24.com avion immatriculé YR-LRE]

22/12/2023 17:00

Un avion transportant 303 passagers indiens et devant relier les Émirats arabes unis au Nicaragua est immobilisé depuis jeudi à l'aéroport de Vatry (Marne) en raison de soupçons « de traite d'êtres humains », ont annoncé vendredi la préfecture de la Marne et le parquet de Paris, qui a ouvert une enquête. Cette immobilisation fait suite à « un signalement anonyme » selon lequel cet avion « transportait des passagers indiens (…) susceptibles d'être victimes de traite des êtres humains », a indiqué le parquet de Paris à l'AFP.(…)

Selon une source proche du dossier, qui précise que l'avion s'est arrêté à Vatry pour une recharge en carburant, ces passagers indiens pourraient avoir voulu se rendre en Amérique centrale afin de tenter ensuite d'entrer illégalement aux États-Unis ou au Canada.

Le télégramme

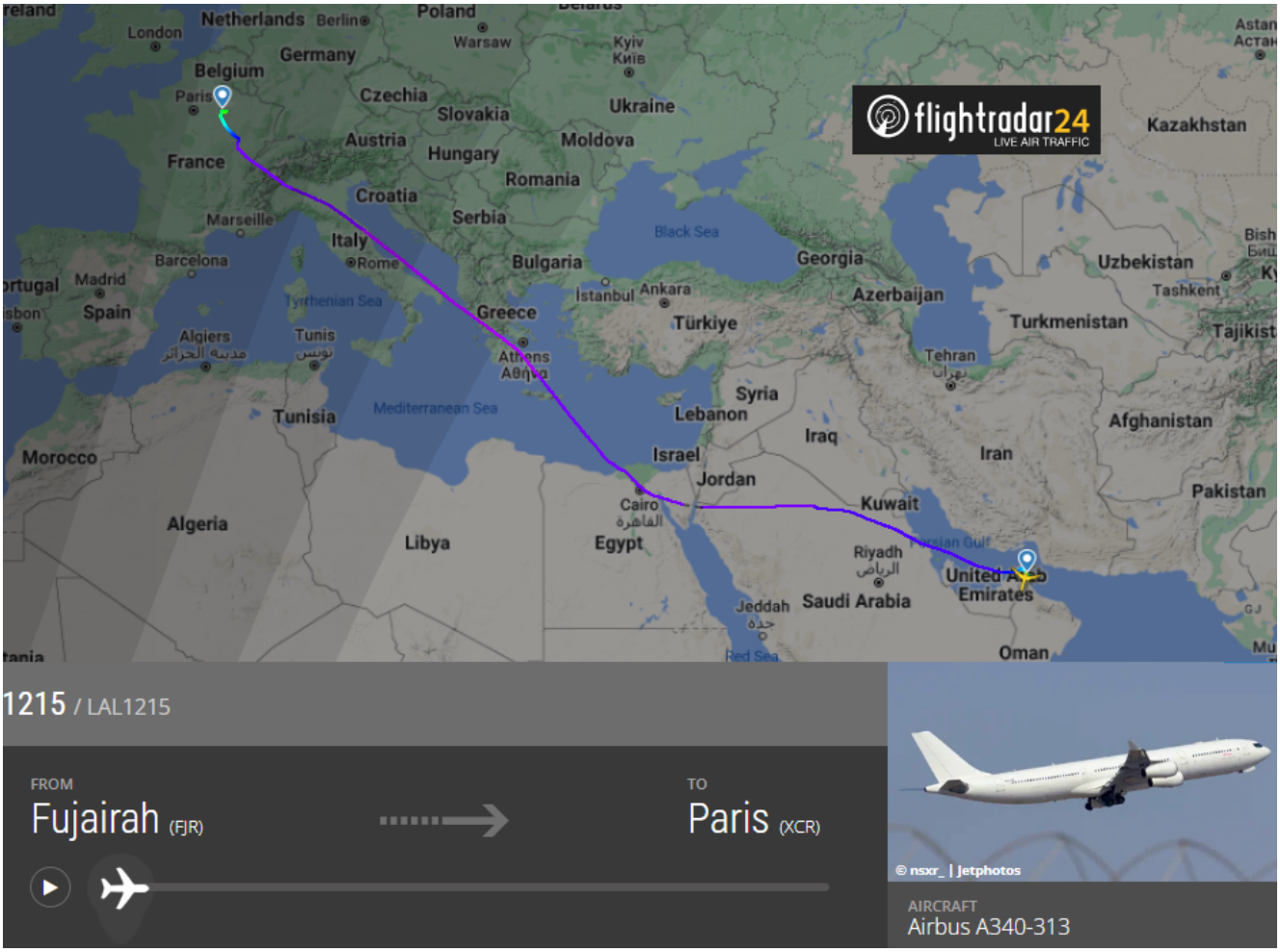
22/12/2023 13:00

L'aéroport de Vatry est actuellement confiné, sécurisé par la gendarmerie mobile. Un avion y est cloué au sol depuis jeudi. Il s'agit d'un Airbus A340 de la compagnie Legend Airlines (NDR : compagnie charter roumaine), arrivé de l'aéroport de Fujairah, aux Émirats Arabes Unis.

Il a atterri vers 15 heures, jeudi, après 8 heures de vol. Il devait théoriquement redécoller vers Managua, capitale du Nicaragua, après une escale technique à Vatry. On ne sait pour le moment pas pourquoi ça n'a pas été le cas.

Un arrêté préfectoral, publié dans la soirée de jeudi, fait état d'une « *arrivée importante de ressortissants étrangers* ». L'avion pourrait transporter des passagers clandestins.

L'Union


flightradar24
LIVE AIR TRAFFIC
1215 / LAL1215
FROM
Fujairah (FJR)
TO
Paris (XCR)
© nsxr_ | Jetphotos
AIRCRAFT
Airbus A340-313

Arrêté portant extension de la zone d'attente temporaire sur la commune de Vatry

Le préfet du département de la Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre Nationale du Mérite,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 341-1 et suivants, R. 341 et suivants relatifs aux zones d'attente ;

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de Monsieur Henri PREVOST en qualité de préfet du département de la Marne publié au journal officiel de la République française du 17 mars 2022 ;

Vu l'arrêté du 22 février 2013 de création de la zone d'attente de l'aéroport de Châlons-Vatry ;

Vu l'arrivée importante de ressortissants étrangers constatée le 21 décembre 2023 à l'aéroport de Chalons-Vatry ;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Marne ;

ARRETE

Article 1 : La zone d'attente de l'aéroport de Châlons-Vatry dont la délimitation est définie par l'arrêté du 22 février 2013 susvisé est étendue à l'ensemble des points d'embarquement et débarquement sur le territoire aux lieux de contrôle de personnes.

Elle comprend également l'ensemble du hall d'accueil de l'aérogare passagers de Châlons-Vatry, incluant notamment les lieux où l'étranger devra se rendre dans le cadre de la procédure de maintien et en cas de nécessité médicale.

Article 3 : Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Marne, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Le préfet de la Marne,

Henri PREVOST

L'arrêté préfectoral